



Compte rendu de l'Atelier EUCC-France des 26 et 27 Mars 2008

Plages et dunes de Saint-Jean-de-Monts et Saint-Hilaire-de-Riez, en Vendée

Cet atelier, centré sur le fonctionnement et la gestion du système plage/dune, s'est déroulé en étroite collaboration avec les deux Communes touristiques qui développent des stratégies de conservation de plages vivantes. Une cinquantaine de personnes ont participé à la journée de terrain et aux débats qui ont suivi le lendemain.

La journée sur le terrain le mercredi 26 mars



Lors de la première matinée, nous avons été accueillis sur la commune de Saint-Jean-de-Monts par les élus en charge de l'environnement M. Bruno Leroy et Mme Véronique Launay (photo 1). Marie Claire Prat, Présidente d'EUCC-France, après avoir introduit les thèmes de ces journées, remercie les collectivités locales et tous les intervenants qui vont se succéder lors des différents arrêts prévus sur le trajet pédestre nous menant de la plage centrale vers la plage de la Davière.

1. Historique de la station et politique de développement touristique de Saint-Jean-de-Monts

Le développement touristique de St-Jean-de-Monts s'appuie sur un héritage naturel, mer, plages et dunes. Il n'a pas échappé à la période de « déferlement du béton »... Consciente de l'intérêt et de la fragilité des vastes espaces naturels qui bordent la station, la Commune s'est engagée depuis 2003 dans une démarche de certification environnementale qui porte sur de nombreux points : nettoyage des plages, véhicules propres... avec l'appui de fortes opérations de sensibilisation auprès des écoles et du grand public. La requalification du front de mer s'inscrit dans cette logique. Le remblai (front de mer) date des années 1950. Auparavant voué au « tout voiture », il a été réorganisé pour rendre la ville accessible pour tous.

La question du désensablement de la ville (rues adjacentes à la mer) est posée. Ce sable qui est "pollué" est criblé et réutilisé pour des aménagements de chemins ou autres routes. L'excédent de sédiment sur la plage est récupéré et déplacé à la limite entre Saint-Jean-de-Monts et Saint-Hilaire, dans un secteur en déficit sédimentaire.

2. Etude de l'érosion sur le littoral Vendéen

Stéphane Raison, directeur du Service maritime de la DDE de Vendée, expose les grandes lignes du fonctionnement hydro-sédimentaire de la côte vendéenne (photo 2), à partir de l'étude lancée en 2006 sous maîtrise d'ouvrage du MEDAD et de la DDE. La côte vendéenne a été subdivisée en « unités sédimentaires » indépendantes en matière de transport et de bilan sédimentaire. Des capacités de transport et des taux d'érosion passés et actuels ont été évalués en s'appuyant sur des modélisations. Cette étude qui prévoit des scénarios d'évolution à court et moyen terme permet une première cartographie des aléas érosion et submersion, base du lancement prochain des PPR.

Après avoir rappelé le rôle de l'Etat, Stéphane Raison met en relief les évolutions récentes : s'inscrire dans la logique des processus naturels, tenir compte de la solidarité longitudinale, replacer les problèmes locaux dans leur contexte dynamique sédimentaire global..., l'objectif étant d'aboutir à un plan de gestion de sédiments.

3. La plage, un milieu vivant

Didier Desmots, de la LPO, responsable de la réserve de Mulambourg (zone humide au nord de Noirmoutier), expose l'originalité et la richesse floristique et faunistique des plages et des dunes bordières. Il est chargé par la Commune de réaliser un suivi de la qualité biologique de la plage en lien avec les diverses techniques de nettoyage.

Dans le cadre de Natura 2000, il a proposé un diagnostic distinguant trois types de plage : plages urbaines, plages naturelles, et plages naturelles à très fort enjeu biologique (notamment les zones de nidification du Gravelot à collier interrompu). Des préconisations de nettoyage sont adaptées à ces trois types : mécanique en zone urbaine (avec précautions), manuel ailleurs. Les Communes qui souscrivent à ce type de contrat peuvent bénéficier de subventions.

Les aménagements réalisés à St-Jean-de-Monts sont positifs, notamment les clôtures qui permettent la protection des avant-dunes. Il serait intéressant de les déplacer périodiquement pour élargir la dune bordière, et conserver les laisses de mer. Mais les représentants de la Commune font part de la difficulté de conserver les laisses de mer dans les zones fréquentées. Pour faire évoluer les mentalités, une sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales est réalisée auprès des écoles et dans les campings.

Patrick Bazin (Conservatoire du Littoral) rappelle les études du Conservatoire sur le concept et la perception du « propre » et du « sale » et signale le DVD « accepter les laisses de mer, protéger les écosystèmes côtiers » qui sera distribué aux participants.

4. Accueil/éducation : le « jardin des dunes »

Cynthia Chiron, responsable du Service Environnement de la Commune rappelle les objectifs de management environnemental et les outils pédagogiques développés... Dans cet esprit, et dans le cadre d'un « contrat environnement littoral » avec le Conseil Général de Vendée, la Commune a réalisé un « jardin dunaire », en collaboration avec l'ONF.

François Trottet (ONF) présente les moyens mis en œuvre pour allier protection, promenade et éducation, sans dénaturer le milieu : un confortable platelage de bois chemine à l'arrière du cordon littoral, un autre assure une liaison transversale, tandis que le long de ces sentiers, divers panneaux expliquent le milieu traversé.

Un épisode venteux et humide a perturbé la dernière étape de la matinée vers la plage de la Davière mais l'après-midi le temps redevenu plus clémente nous a permis de réaliser le programme prévu sur la commune de **Saint-Hilaire-de-Riez**.

5. Réhabilitation des zones humides d'arrière-dune

Loïc Gougnet, chargé de mission Littoral pour la Direction Territoriale Centre-Ouest de l'ONF, expose les études et travaux réalisés en 2006-2007 en faveur de la conservation de la biodiversité des arrière-dunes humides de Vendée. Ces zones humides situées principalement dans des concavités de paraboliques sont assimilables aux pannes de Picardie. Originalité et rareté leur confèrent une haute valeur patrimoniale. Les principales menaces sont la colonisation par des espèces buissonnantes et arbustives, et par une espèce exogène invasive, le Baccharis.

Ce premier travail a permis de dresser une typologie selon le degré d'humidité. Un inventaire exhaustif des zones suffisamment humides pour être restaurées avec succès est en cours.

Les travaux de maintien de ces zones humides requièrent une lutte contre une tendance naturelle à la « fermeture », ce qui pose la question du degré d'acceptabilité économique du maintien de la biodiversité et de la source des financements.

6. Les dunes domaniales des Pays de Monts à la croisée de l'écologie et de l'histoire

A l'abri d'un bouquet de Chênes pionniers sur le versant interne du cordon dunaire, Jean-Paul Bouffet, agent local de l'ONF retrace avec passion le travail de boisement des forestiers du passé et des populations locales, puis les premiers camps de vacances en forêt en 1932, l'explosion des colonies de vacances de l'après guerre... Il termine avec les choix actuels en faveur d'une forêt mélangée de pins et de chênes.

7. La politique de gestion des dunes domaniales par l'ONF en Vendée

Jean-Marc Auban, Directeur de l'Agence ONF des Pays de la Loire, présente les grandes vocations actuelles de la forêt dunaire de Vendée, héritage historique qui tout en gardant sa fonction originelle de protection constitue aujourd'hui un espace de conservation de la biodiversité et d'accueil du public.

La filière bois/énergie ouvre aussi de nouvelles perspectives économiques pour la valorisation des chênes. De nombreuses collectivités territoriales apportent leur soutien à la gestion multifonctionnelle de ce massif dunaire, écrin de l'économie touristique et cadre de vie des populations locales.

8. La Commune de Saint-Hilaire-de-Riez face à la gestion littorale

M. Jacques Fraisse, Maire de Saint-Hilaire-de-Riez nous accueille sur le littoral de sa Commune (photo 3). Il dresse un tableau réaliste et courageux sur la question de l'érosion marine. S'appuyant sur les erreurs du passé, avec des « Merlins » trop proches du rivage, des défenses lourdes sans efficacité, il préconise aujourd'hui de laisser place aux processus naturels.

Jacques Baud, premier adjoint délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et à l'environnement, met l'accent sur l'originalité du territoire et du mode de développement de la Commune. La station s'est développée plus tard que Saint-Jean-de-Monts, notamment en raison du manque de liaison entre les deux villes. L'aménagement du cordon dunaire date des années 1970, tout comme la construction des Merlins Plage 1 et 2 rebaptisés les Mouettes et les Becs. Aujourd'hui, grâce à son « retard d'aménagement » et à la mise en place de la loi littoral, Saint-Hilaire-de-Riez a un littoral moins urbanisé. Mais avec ses 48 campings, Saint Hilaire se place comme la 2^{ème} commune française pour l'hébergement de plein air. Elle dispose aussi de cinq atouts naturels (forêt, côte sableuse, côte rocheuse, marais doux et marais salés) qui lui garantissent un fort attrait, la fidélisation des touristes et une publicité se faisant de bouche à oreille.



9. Les pratiques raisonnées de nettoyage des plages de Saint-Hilaire-de-Riez

Christian Cozic, Directeur des Services techniques de la Commune, retrace l'historique de la mise en place du « nettoyage avisé » des plages de Saint-Hilaire-de-Riez. Après la pollution de l'Erika, la commune a été conseillée par Paul Fattal (Université de Nantes) sur les méthodes de nettoyage. Puis la Commune s'est engagée en 2002 dans un processus de démarche qualité, avec l'aide de bureaux d'études et de scientifiques.

La plage est divisée en tronçons qui relèvent de différentes techniques de nettoyage, avec priorité au nettoyage manuel sélectif, réalisé par une association locale : un passage par mois d'octobre à mars, 2 passages par mois en avril, mai, juin et septembre et tous les jours en juillet et août.

Le nettoyage mécanique est toléré en zone sableuse fréquentée, mais avec des consignes : la machine ne doit pas s'approcher à moins de 10 m de la dune et doit respecter les « laisses de mer ». Il est procédé à une démonstration de l'adaptation poussée du matériel mécanique (photo 4).

Ce choix déterminé de la Commune pose des problèmes de financement et d'acceptabilité sociale. Au départ la ville recevait des crédits de l'État, mais avec les années, le financement s'est arrêté et les coûts sont élevés pour la commune.

Pour la plupart des touristes, une plage propre est une plage de sable sans déchets qu'ils soient humains ou naturels. La commune met en place une communication forte, une sensibilisation mais les changements de comportement sont longs à se faire sentir.

10. Indicateurs biologiques de l'état des plages

David Rosebery, de la Direction territoriale Sud-Ouest fait part des protocoles de suivi de l'état biologique des plages mis en place en Gironde. Sur les 120 km de plage sableuse de Gironde sont menées plusieurs opérations de nettoyage : un nettoyage « de printemps » organisé en intercommunalité, puis des nettoyages en saison au niveau de chaque commune.

Dans le cadre de l'Observatoire de la côte aquitaine (Maîtrise d'ouvrage Etat, Région, départements), deux sites d'évaluation de l'impact des divers modes de nettoyage ont été mis en place en 2006 (Lège-Cap-Ferret et Le Porge), un troisième est prévu (Lacanau). Le protocole compare nettoyage mécanique, manuel, et mixte. Les mesures s'appuient sur une série d'indicateurs biologiques et morphologiques. Elles démontrent l'intérêt de conserver la matière organique, notamment pour la microfaune, et la chaîne alimentaire qui en dépend.

Réunion-débat le jeudi 27 mars

Après avoir remercié la ville de Saint-Hilaire qui nous accueille dans la salle communale de Sion, Marie-Claire Prat dégage les axes majeurs de cet atelier pour organiser le débat autour de la gestion des plages (nettoyage des plages, gestion des sédiments).

Jacques Baud redit l'engagement fort de la Commune pour un nettoyage écologique des plages depuis 10 ans, et notamment à la suite de la pollution de l'Erika en 1999.

St Jean de Monts avait 20 ans d'avance pour le développement urbain. Le retard de St Hilaire s'est transformé en atout. On a choisi de ne pas construire (on pouvait) et de prolonger le cordon dunaire vers la corniche de Sion. Ce parti pris est reconnu et approuvé aujourd'hui par la population.

Le premier thème sur la gestion des plages et leur nettoyage a représenté une partie importante des débats. Une différenciation des méthodes entre plages urbaines à très forte fréquentation et plages « sauvages » peu ou pas fréquentées se dégage et le problème de la valorisation des déchets est posé (S. Lobbedey). A Saint-Hilaire, J.Baud indique que les déchets sont actuellement traités en régie avec les déchets ménagers par la Communauté de Communes de la Côte de lumière. On a imposé des critères. Pour les algues, il y avait un débouché avec un fabricant d'engrais (mise à disposition gratuite). Mais, l'industriel s'est retiré car trop de déchets plastiques étaient présents dans les algues. Aujourd'hui, la commune recherche un industriel susceptible de reprendre cette activité.

A St-Jean-de-Monts, Cynthia Chiron précise que les déchets sont remis et traités dans le circuit des déchets ménagers (location d'un trommel pour leur tri). Le sable pollué par le lessivage des eaux pluviales ne peut être réutilisé que pour des travaux de voirie tandis que les autres déchets (plastiques, divers) sont traités par la Communauté de Communes.

La quantité de sable déposé sur les voies urbaines peut être très importante, même si le volume exact n'est pas toujours connu. Il serait utile de mettre en place des méthodes fiables d'évaluation mais sauf pollution avérée, il faut tout faire pour remettre ce sédiment sur les plages (J. Favennec).

L. Gouguet rappelle qu'au moment de l'Erika, on a récupéré 250 000 tonnes de matériaux pollués dont 12 000 tonnes seulement de résidus de pétrole...

Y. Battiau-Queney évoque le cas du Touquet où 15 000 m³/an sont enlevés sur la voirie. Mais remettre le sable sur la plage coûte cher et on autorise les entreprises à récupérer ces sables et à les utiliser pour leurs travaux. Mais il n'y a pas de génération spontanée de dunes, tout ce qui est enlevé manque et manquera au système côtier.

J. Favennec attire l'attention sur les effets pervers du principe de précaution comme en témoigne l'exemple d'Anglet étudié lors de l'atelier EUCC-France d'avril 2008. On draguait le chenal de l'Adour et les produits de dragage étaient remis dans les petits fonds, source de ré-alimentation de la plage. Suite à l'accusation de mauvaise qualité sanitaire des sables, on a arrêté de claper près du rivage et les produits du dragage ont été déversés au large. Depuis, la côte recule...

Mais le problème de la pollution des sables récupérés doit être également posé. Il faudrait les analyser pour connaître le type de pollution. Selon le type et l'ampleur de la pollution, les utilisations peuvent être différentes (C.Mallet). Certains sédiments ne peuvent pas être remis sur les plages ou dans les petits fonds, mais cela peut être possible pour d'autres.

Dans le Var, le sable très pollué des abords des zones portuaires ne peut être utilisé que pour des travaux de voirie (J. Morelli)

On peut aussi travailler en amont, en tentant de maintenir le sable sur la plage (J-P Bouffet). Par exemple, à Châtelailon, on installe des ganivelles pendant l'hiver, elles piègent le sable. On les enlève en été. Les quantités exportées vers la ville sont ainsi bien moindres.

Nous avons vu hier à St-Jean-de-Monts, un secteur sans remblai mais avec des ganivelles, le sable est piégé. Des avant-dunes se sont formées. C'est LA solution (Y. Battiau-Queney).

Il faut tout faire pour maintenir le sable sur la plage et inciter les communes à le faire (E. Dubaille).

Mais cette gestion nécessite un énorme effort sur le plan technique, des gestions différenciées selon la fréquentation. Est-ce que des campagnes lourdes d'information et d'éducation du public ont été envisagées ? (V. Duvat)

Malgré les efforts, l'impact des actions de communication est limité (J.Baud). Si les Com Com faisaient la même chose, l'impact serait plus grand. F. Trottet rappelle que les efforts sont nombreux

(expos, écoles emmenées sur les plages, etc...). C'est la multitude des actions qui paiera mais il faudra attendre une génération.

P. Bazin souligne que la plaquette et le DVD du Conservatoire du littoral ont eu un bon impact, mais limité dans le temps. Les campagnes nationales sont lourdes. Il faudrait que le Conservatoire conforte les communes qui font des efforts pour ne pas qu'elles se sentent isolées. Une enquête d'opinion en 2005 a montré que les touristes étaient demandeurs de plages propres mais faisaient la différence entre les déchets naturels (perçus comme non nuisibles) et les déchets anthropiques.

Les mallettes pédagogiques sont utiles pour aider les enseignants dans leurs actions de sensibilisation (M-C Prat). P. Bazin attire l'attention sur la mallette qui a été proposée à tous les collèges des cantons côtiers (50% des collèges ont été intéressés et ont une mallette) mais les touristes viennent de tout le territoire.

J.P. Peltier indique que le CPIE du Cotentin a fait 4 mallettes sur l'éco-citoyenneté qui tournent depuis plusieurs années. Les associations sont des vecteurs privilégiés pour porter l'information.

Les jeunes sont touchés par ces actions et au niveau des adultes on atteint surtout des gens qui sont déjà à moitié convaincus. Il faudrait une campagne nationale à très fort impact pour faire avancer les choses (C. Micheneau).

E. Dubaille pose la question de la politique communale vis à vis des labels (par exemple pavillon Bleu). C. Lair signale que l'ANEL dénonce ce label, qui prend en compte un grand nombre de facteurs mais ce n'est pas un label de qualité de l'eau. Un autre label, spécifique de la qualité de l'eau, est en préparation. Les élus sont souvent culpabilisés par des entreprises qui viennent les démarcher (ex désinfection du sable). L'ambiguïté qualité visuelle/qualité réelle est réelle.

C. Mallet rappelle qu'une formation auprès des services techniques des Landes a été proposée. Malgré tout, on constate des abus. Il faut insister et insister encore !

C. Chiron précise qu'en période estivale, une équipe de pique-papiers peut venir nettoyer très vite, dès que les gens se plaignent. Ainsi, les gens voient que le travail se fait et qu'il faut le renouveler sans cesse.

La GIZC est-elle abordée dans le Grenelle de l'environnement ? (C. Mallet). le problème des macrodéchets a été abordé, mais bien sûr de manière marginale (C. Lair). Il faudrait un matraquage médiatique. Copranet, Quality coast, EUCC pourrait relayer le message (Aude Korfer).

Le risque reste un problème pour les élus car leur responsabilité est engagée (S. Lobbedey). Ceux qui préfèrent retirer les laisses de mer craignent d'être tenus responsables d'un accident (ex des seringues).

Sur les plages urbaines très fréquentées il est difficile d'être exigeant sur la conservation des déchets organiques... (J. Favennec). Mais quels sont les seuils qui permettent de dire qu'une plage est très fréquentée ? (V. Duvat). Une étude de fréquentation, quantitative et aussi qualitative est nécessaire, notamment aux niveaux des différents usages de la plage selon les zones et selon le type de public. Mais la question du « capital plage » se pose à l'échelle d'une commune. La fréquentation peut être très importante en dehors des zones de baignade, avec des publics différents.

La deuxième partie des débats a porté sur la dynamique sédimentaire et l'érosion littorale

V. Duvat souligne que les présentations de la veille étaient très intéressantes car elles montrent que l'on s'est longtemps demandé comment faire pour lutter contre le recul du trait de côte avant de s'apercevoir que la meilleure solution était de ne rien faire. L'idée de déséquipement (enlever les épis par ex) est vraiment intéressante. Car souvent, quand un ouvrage ne marche pas, on en construit un autre. Il faut savoir ne pas intervenir... C'est une idée qui fait son chemin très lentement après la politique systématique de défense lourde des décennies précédentes (M.C. Prat).

J. Baud souligne que les postes de secours ont souvent été installés sur des avancées. Les éperons ont perturbé la linéarité, et l'érosion s'est accrue. On va essayer de supprimer les éperons et trouver des descentes de plage démontables. Sur 9,5 km de plage la demande est variée, chacun voulant faire ce

qu'il veut sur la plage. J-P Bouffet indique que l'on a travaillé sur le déplacement du poste de secours vers une zone moins sensible à l'érosion.

E. Dubaille rappelle qu'un élu a parlé la veille de rechargement en sable. Est-ce vraiment étudié par la Com Com ou le CG ? L'idée est de prendre du sable dans le goulet de Fromentine (J. Baud) mais les avis sont partagés. J.Baud n'y est pas favorable car la granulométrie n'est pas la même que celle de la plage. Le CG est très favorable.

La question cruciale reste celle des plans de gestion des sédiments (J. Favennec). L'étude de la DDE s'inscrit bien dans les mesures préconisées par le programme EuroSION. Fromentine est un réservoir de sédiments.

La Com Com des Marais de Monts a mis en place un observatoire des plages mais il faut croiser les observations avec plusieurs sources thématiques, et les ouvrir sur l'opérationnel, avoir comme objectif la prise de décisions. Les façades maritimes sont une bonne échelle pour la mise en place d'Observatoires, ce qui correspond plutôt aux Régions, souvent à plusieurs Régions (J. Favennec). Des contrats de baie ont été signés à l'initiative de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée (J. Morelli).

J. Baud souligne que l'élu local est confronté à la superposition des structures administratives. Il faudrait simplifier. J.Favennec confirme : la gestion côtière est confuse. Il faudrait un cadrage fort de l'Etat, puis plus fin des Régions.

C. Lair précise que la directive stratégie marine préconise de travailler par façade, par écosystème.

Les extractions en mer de granulats sont évoquées dans le Grenelle de l'environnement. P. Bazin montre que la confusion existe aussi en mer. Personne aujourd'hui ne peut dire qui est responsable de quoi sur le DPM.

L'Etat peut réaliser des guides mais ne peut régenter les compétences qu'il a données aux collectivités locales (M. Prat). Le problème majeur est celui du patrimoine littoral (patrimoine naturel + économique + social) qui ne peut se concevoir qu'à l'échelle pluri-communale. Il faut que les communes soient solidaires financièrement pour la gestion de ce patrimoine (M.Prat).

Le rôle de l'élu n'est pas simple (J. Baud). La décentralisation est allée de l'Etat vers la commune. Maintenant, on remonte, commune, communautés de communes, etc.... Les élus reconstruisent le champ de pouvoir. Les SCOT aussi des formes d'exercice du pouvoir. Il faudrait dissocier l'ambition politique de l'élu de l'ambition de gestionnaire.

J. Favennec signale qu'il existe un très bon exemple de cadre de gestion à une échelle régionale cohérente, les « Orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en Languedoc-Roussillon » de Juin 2003...Les Services maritimes ont coordonné toutes les actions en LR en s'appuyant sur ce document, tous les financements sont aussi soumis à cette charte. En Corse, une tentative de doctrine terre/mer a été mise en place par la DIREN (E. Palvadeau).

De son côté, la Bretagne a fait une Charte des espaces côtiers (C.Lair).

Le sujet de la biodiversité avait été abordé la veille mais suscite encore beaucoup de questions. Le débat ayant été riche sur les sujets précédents, le temps nous a manqué pour développer ce thème qu'il faudra reprendre lors d'un prochain atelier.

Liste des participants :

Membres d'EUCC-France			
Avias	Patrice	ONF	patrice.avias@onf.fr
Balouin	Yann	BRGM	y.balouin@brgm.fr
Battiau-Queney	Yvonne	Université de Lille	yvonne.battiau@wanadoo.fr
Bazin	Patrick	Conservatoire du littoral	p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr
Bodéré	Gwenaëlle	BRGM	g.bodere@brgm.fr
Bouffet	Jean-Paul	ONF	jean.paul.bouffet@onf.fr
Clus-Auby	Christine	Secrétaire Générale EUCC-France	c.clus.auby@gmail.com
Costa	Stéphane	Université de Caen	stephane.costa@unicaen.fr
Courtot	Pierre	ONF	pierre.courtot@onf.fr
Dermaux	Bruno	ONF	bruno.dermaux@onf.fr
Dubaille	Etienne	Conservatoire du littoral	e.dubaille@conservatoire-du-littoral.fr
Duhamel	Françoise	CRP/CBNBL	f.duhamel@cbnbl.org
Duvat	Virginie	Université de La Rochelle	virginie.duvat@orange.fr
Favennec	Jean	ONF	jean.favennec@onf.fr
Fermini	Martine	ONF	martine.fermini@onf.fr
Geoffroy	Florian	Conservatoire du littoral	flogef@yahoo.fr
Gouguet	Loïc	ONF	loic.gouguet@onf.fr
Grosset	Stéphanie	EID Méditerranée	s.grosset@eid-med.org
Heurtefeux	Hugues	EID Méditerranée	hheurtefeux@eid-med.org
Koehren	Melodie	Université de La Rochelle	melok@hotmail.fr
Körfer	Aude		audekorfer@wanadoo.fr
Lair	Christine	ANEL	clair.anel@wanadoo.fr
Lobbedey	Stéphane	CG 34	s.lobbedey@club-internet.fr
Maillet	Grégoire	Université d'Angers	gregoire.maillet@univ-angers.fr
Mallet	Cyril	BRGM	c.mallet@brgm.fr
Micheneau	Christine	ONF	christine.micheneau@onf.fr
Morelli	Jacques	Université de Nice	morelli@unice.fr
Mossot	Gabrielle	Université de La Rochelle	gbichon@hotmail.fr
Palvadeau	Eric	BRGM	e.palvadeau@brgm.fr
Peltier	Jean-Paul		jpp.geo@laposte.net
Poumadère	Marc	SYMLOG	poumadere@wanadoo.fr
Prat	Marie-Claire	Présidente d'EUCC-France Université de Bordeaux 3	marie-claire.prat@wanadoo.fr
Prat	Michel	DRE Aquitaine	Michel-J.Prat@equipement.gouv.fr
Robert	David	ONF	david.robert@onf.fr
Roche	Amélie	CETMEF	amelie.roche@equipement.gouv.fr
Rosebery	David	ONF	david.rosebery@onf.fr
Trottet	François	ONF	francois.trottet@onf.fr
Veille	Frantz	ONF	frantz.veille@onf.fr

Personnalités invitées			
Auban	Jean-Marc	Directeur ONF Pays de Loire	
Baud	Jacques	Commune de St Hilaire de Riez	
Chiron	Cynthia	Commune de St Jean de Monts	
Cozic	Christian	Commune de St Hilaire de Riez	
Desmots	Didier	LPO	
Fraisse	Jacques	Maire de St Hilaire de Riez	
Launay	Véronique	Commune de St Jean de Monts	
Leroy	Bruno	Commune de St Jean de Monts	
Raison	Stéphane	DDE Vendée/Service Maritime	